

A photograph of the town hall of Neuilly-Plaisance, a large white building with a grey mansard roof and dormer windows. The word 'MAIRIE' is visible on the facade. The building is surrounded by greenery and a paved area. The text 'COMPTES RENDUS D'ACTIVITE 2023' is overlaid in large white letters.

COMPTES RENDUS D'ACTIVITE 2023

DSP

Ville de Neuilly-Plaisance

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

PARCS BORD DE MARNE, LAMARQUE

Table des matières

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	6
1.1 Le Groupe	7
1.2 L'organisation France	8
1.3 Nos Métiers	8
1.3.1 Stationnement en ouvrage et en voirie.....	8
1.3.2 Mobilités douces et recharges électrique	9
1.3.3 Digital et expérience Client.....	9
1.4 Notre raison d'être	10
1.5 Nos engagements RSE	11
1.5.1 Environnement	11
1.5.3 La Fondation Indigo	12
1.5.4 La Notation Extra Financière	12
1.6 Les principaux enjeux d'Indigo	13
1.6.1 L'humain au cœur d'indigo	13
1.6.2 Le Campus Indigo	13
1.7 Engagements sociaux & Sociétaux	14
1.7.1 Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap	14
1.7.2 Lutter contre le harcèlement.....	14
2. LE CONTRAT	15
2.1 Le contrat.....	16
2.2 Vos interlocuteurs.....	16
2.3 Organisation locale & Moyens d'exploitation.....	17
2.3.1 La formation de nos collaborateurs.....	18
2.4 La Relation client	19
2.4.1 Service de Téléopération	19
2.4.2 Service relation Client.....	19
2.4.3 Relation client Parc Bords Marne	20
2.4.4 Relation client parc Lamarque	20
2.5 Contrôle Qualité	21
2.6 Les Services.....	22
2.6.1 Les Mobilités Douces	22
2.6.1.1 Cyclopark	22
2.6.1.2 Indigo Weel.....	22
2.6.2 Radio Indigo.....	22
2.6.3 Zone deux roues motorisées	23

2.6.4	Station de lavage	23
3.	DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION	24
3.1	Parc Bords de Marne	25
3.1.1	Descriptif	25
3.1.2	Tarification	26
3.1.3	Vandalismes.....	27
3.1.4	Faits Marquants.....	27
3.2	Parc Lamarque.....	28
3.2.1	Descriptif	28
3.2.2	Tarification	29
3.3	Place Montgomery	29
3.3.1	Tarification	29
4.	MAINTENANCE & TRAVAUX.....	30
4.1	Maintenance des équipements.....	31
4.1.1	Équipement du Parc Bords de Marne.....	31
4.1.2	Équipement du parc Lamarque	32
4.2	Les Travaux	33
4.2.1	Travaux du parc Bords de Marne	33
4.2.2	Travaux du parc Lamarque.....	35
4.3	Veille de la structure.....	35
5.	ANALYSES.....	36
5.1	Parc Bords de Marne	37
5.1.1	Fréquentation horaire	37
5.1.2	Recette Horaire.....	38
5.1.3	Nombre d'abonnés et locations.....	39
5.1.4	Recette abonné et location.....	40
5.1.5	Conclusion	41
5.2	Parc Lamarque	42
5.2.1	Fréquentation horaire	42
5.2.2	Recette Horaire.....	43
5.2.3	Nombre d'abonnés et locations.....	44
5.2.4	Recette abonné et location.....	45
5.2.5	Conclusion	46
6.	PERSPECTIVES 2024.....	47
7.	Annexes	49
7.1	Note financière.....	50

7.2 Annexes Parc Bords de Marne..... 59
7.3 Annexes Parc Lamarque 67

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Groupe Français leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et de la mobilité en ville et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre groupe s'est interrogé pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être :



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



1.1 Le Groupe

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

Nous développons des solutions sur mesure, sur tous les segments de clients (ville, aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, gares, espaces de loisirs...). De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain. Pour répondre aux besoins de chacun et aux défis auxquels les villes font face, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaire à la voiture : Vélos Partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...



Le groupe Indigo a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SÉBASTIEN FRAISSE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE INDIGO

2 600
parkings dans
le monde

+500
villes

1,4M
de places de
stationnement gérées

2 250 km
de voirie urbaine
gérée

9
pays

9 500
collaborateurs



1.2 L'organisation France

Indigo propose des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses clients amont : collectivités territoriales, sites culturels, de loisirs ou touristiques, hôpitaux, centres commerciaux, aéroports et gares. Le groupe met un point d'honneur à proposer des lieux accueillants, propres et sécurisés sur l'ensemble de son réseau.

Véritable laboratoire d'innovations, Indigo en France pense, développe et exporte un éventail de solutions qui contribuent à fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle.

En plus de proposer une offre de stationnement simplifiée et personnalisée, Indigo enrichit l'expérience du stationnement en repensant le parcours client. Accompagné dans toutes les étapes de mobilité, l'utilisateur profite mieux de sa ville, de sa destination.

C'est en France qu'ont été développés une grande partie de nos dispositifs pilotes – outils d'exploitation, offres tarifaires, outils de gestion – qui dessinent le parking de demain. Ces innovations font du parking du futur, plus qu'un lieu de stationnement mais des lieux d'échanges et d'informations, connectés à leurs environnements et reliés à la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la dépenalisation du stationnement, de nombreuses collectivités ont confié à la société Streeteo, filiale à 100% du groupe Indigo, de réaliser des missions de contrôle du stationnement payant, de collecte des forfaits post-stationnement et de gestion des contestations

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.

1.3 Nos Métiers

1.3.1 Stationnement en ouvrage et en voirie

Nous opérons sous toutes les formes contractuelles et pour une grande diversité de clients publics et privés : centres-villes, gare et aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, université, bureaux, espaces de loisirs et événementiels... Nous réalisons de nouveaux projets, du financement à la conception jusqu'à la construction et l'exploitation de parkings en superstructure et souterrains. Nous disposons également de toute l'ingénierie pour faire évoluer les parcs de stationnement : analyse des besoins, conception, rénovation et suivi des travaux. Nous prenons en charge la mise en services des parkings, leur exploitation et leur entretien.

Chez Indigo, nous mettons un point d'honneur à offrir à nos usagers une expérience de qualité basée sur nos piliers fondamentaux : accueil, maintenance, propreté et sécurité, tout en développant des services pour faciliter leur quotidien.

Plus qu'un lieu de stationnement, le parking Indigo est imaginé comme un pôle de services : services aux véhicules, aux utilisateurs, à la mobilité et même aux quartiers pour rendre l'expérience client toujours plus satisfaisante.

Pour le stationnement en voirie, nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des

riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. En matière d'exploitation, nous proposons des équipements dernière génération pour la voirie avec des modes de paiement digitalisés pour une expérience usager plus fluide.

1.3.2 Mobilités douces et recharges électrique

Pour fluidifier les déplacements et contribuer à une ville plus apaisée, INDIGO fait de la mobilité douce un axe de développement et d'accompagnement de ses clients, notamment, en favorisant la pratique du vélo et en déployant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses lieux de stationnement. INDIGO imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde : déploiement d'espaces de stationnement sécurisés et services pour les vélos « Cyclopark », partenariat avec Bouygues Energies & Services et Electra pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place de flotte de vélos pour les entreprises et solutions de vélos partagés privatives avec bornes de recharge et de sécurisation... En complément, INDIGO est actionnaire de l'opérateur de mobilité partagée Smovengo, en charge des Vélib' de la Métropole du Grand Paris.

1.3.3 Digital et expérience Client

Anciennement OPnGO, Indigo Neo centralise et fusionne son savoir-faire digital avec celui d'Indigo Group pour offrir progressivement à ses clients une expérience complète, enrichie et optimale.



UN CONTEXTE : CITADINS, FUYONS !

Dans l'esprit de ses habitants, la ville a cessé d'être l'endroit où il fait bon vivre. Les difficultés de circulation (et la pollution qui en est une des conséquences) y participent amplement. Si la mobilité retrouvée post-COVID réconcilie l'automobiliste avec sa voiture, elle permet également de ranimer la flamme entre le citadin et la ville.

Indigo Neo, en harmonie avec le groupe INDIGO, est non pas tant du côté de la voiture, que du côté de la ville. Une ville qu'elle aime et qu'elle veut rendre aimable à nouveau à tous ses habitants.

UNE MISSION : REDONNER GOÛT À LA VILLE.

Refaire de la ville un endroit où il fait bon vivre, en supprimant ces temps morts dans nos déplacements qui nous empêchent de vivre tout ce qu'elle a à offrir. Refaire de la ville l'endroit où ça bouge parce que paradoxalement on peut à nouveau s'y arrêter.



1.4 Notre raison d'être



1.5 Nos engagements RSE

1.5.1 Environnement

En tant que partenaire des territoires et acteur de la mobilité, INDIGO prend en considération l'impact environnemental et social de son activité. Très tôt, le groupe a adopté une stratégie RSE, devenue stratégie ESG, préparant l'intégration des nouvelles normes européennes au sens de la directive du 5 janvier 2023, dite CSRD.



En outre, INDIGO contribue activement à quatre des dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies. À l'instar de sa raison d'être : « créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement », INDIGO apporte, grâce à ses activités, un meilleur équilibre entre empreinte environnementale, coût de déplacement, qualité de vie des villes et confort des habitants. Dans le droit fil des Accords de Paris sur le climat, le groupe s'est engagé en 2021 à réduire et compenser ses émissions de gaz à effet de serre à travers le plan Go for climate, avec un objectif de neutralité carbone sur ses scopes 1 et 2 à l'horizon 2025.

- ✓ 67 % des parkings INDIGO équipés d'éclairage basse consommation
- ✓ 8,2 M€ investis pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- ✓ 44 Cyclopark installés dans les parkings INDIGO

1.5.2 Go For Climate Change

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.



Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :
Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...)
Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs etc...

1.5.3 La Fondation Indigo

Le Groupe est un mécène engagé depuis de nombreuses années et soutient des actions au service de l'intérêt général au cœur de ses territoires. Associations, sites culturels, structures sportives, événements... le Groupe propose son soutien sous différentes formes comme le don de droits de stationnement en parking, le don financier ou encore le don de visibilité (affiches, messages radio...). Afin de gagner en cohérence et renforcer ses engagements dans les territoires, le Groupe a créé en 2022 la Fondation INDIGO. Abrisée par la Fondation de France, elle a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable dans plusieurs domaines :

Le sport et la solidarité, en accompagnant des projets qui :

- ✓ S'appuient sur la pratique et les valeurs du sport pour favoriser l'épanouissement, l'insertion et la création de lien social ;
- ✓ Renforcent les solidarités de proximité et luttent contre l'exclusion en ville.

La culture et le patrimoine, en encourageant la création et le développement de projets qui visent à préserver, faire vivre et mettre en valeur le patrimoine local, culturel (matériel ou immatériel) et naturel, qui forge l'identité des territoires. La Fondation INDIGO s'appuie sur l'engagement historique d'INDIGO au service des villes et incarne la raison d'être du groupe « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

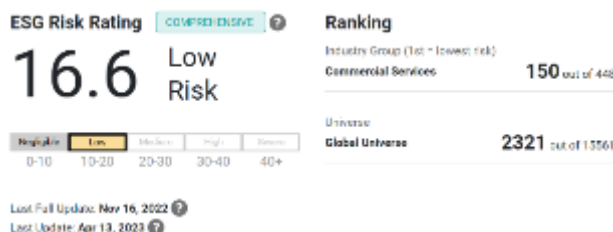
Véritable outil d'engagement des équipes INDIGO, la Fondation INDIGO soutient uniquement des projets proposés par ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Un comité exécutif a été mis en place pour orienter la stratégie de la Fondation INDIGO et sélectionner les projets soutenus ainsi que les montants des dons alloués. Il comprend deux personnalités qualifiées dans ses grands domaines d'intervention (Sport, culture et patrimoine).

En décembre 2023, la Fondation INDIGO a déjà donné 250 000€ au cœur des territoires. Elle opère dans 4 pays, 20 villes et soutient 24 projets.

1.5.4 La Notation Extra Financière

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a estimé en novembre 2022 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG. L'évaluation prend en compte les risques ESG spécifiques au secteur d'activité des entreprises évaluées et comment l'entreprise gère ces risques. Indigo s'est vu attribuer une note de 16,6.



1.6 Les principaux enjeux d'Indigo

1.6.1 L'humain au cœur d'indigo

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linkedin, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

1.6.2 Le Campus Indigo

Les collaborateurs bénéficient dès leur arrivée et tout au long de leur carrière d'un accompagnement aux besoins de nos métiers et à la prise en main des nouveaux outils de l'entreprise. Indigo conçoit et organise des formations autour des activités propres aux métiers du stationnement.

Qualité de service, propreté, relation client, sécurité, management d'équipe... pour assurer un service exemplaire, Indigo innove et investit continuellement dans la formation de ses équipes expertes du stationnement qui voient ainsi leur parcours professionnel enrichi.

Les programmes permettent de consolider les savoirs de base acquis par l'expérience tout en donnant accès à des cycles qualifiants.



1.7 Engagements sociaux & Sociétaux

1.7.1 Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap

Depuis 2021, Indigo a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation sur le handicap au travail.

Le groupe travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. Il accompagne notamment ses salariés handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

Aussi en partenariat avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) il a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation. Notamment lors de la journée du DUODAY qui a lieu lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

En 2020 le taux d'emploi des personnes en situation d'handicap était de 2.74% (contre 2.43% en 2021)

1.7.2 Lutter contre le harcèlement

INDIGO a mis en plus plusieurs outils pour lutter contre les différentes formes de harcèlement. Deux référents harcèlements pour le groupe ont été nommés. Une formation E-learning est disponible. Un affichage dans les locaux a aussi été fait.

1.7.3 Développer la mixité

En 2021, INDIGO s'est fixé l'objectif d'atteindre au moins 25 % d'effectifs féminins en 2025, dans la plupart des pays ; il en comptait alors 22,4 %. En 2022, INDIGO dépasse ses objectifs, avec plus de 26 % notamment grâce au rachat de Parebem au Brésil. À présent, chaque filiale du groupe doit se rapprocher des 25 %. À ce titre, la campagne Women@Indigo promeut les métiers du stationnement auprès des femmes en donnant la parole aux collaboratrices du groupe. D'après une enquête interne réalisée en France en 2022, 87 % des salariées recommanderaient INDIGO comme employeur à une autre femme, dans leur entourage.

2. LE CONTRAT



2.1 Le contrat

En 1991, la ville de Neuilly Plaisance a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs Bords de Marne, Lamarque et place Montgomery.

Société Titulaire du contrat : **Société Auxiliaire de Parcs de la Région Parisienne (SAPP)**

Société Exploitante : **INDIGO PARK**

Début du contrat : **01/05/1991**

Echéance du contrat : **30/04/2031**

Date du dernier avenant : **Novembre 2022**

Historique du contrat

Avenant N°	Date	Objet de l'avenant
1	30/06/2015	Redéfinition des grilles tarifaires au temps passé et adaptation des modalités d'indexation de ces tarifs.
2	11/2022	Avenant concernant l'application de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Julien GRAVINI, Directeur Régional

Responsable de la région, Julien travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretient des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

Antoine BIDET, Directeur de Secteur

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- ✓ Pilote l'activité du secteur Ile de France en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- ✓ Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- ✓ Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur,
- ✓ Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performances opérationnelles

Francis CARREIRA – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, il gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

Najib Bouchtar – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, le responsable de sites assure le bon fonctionnement du/des parc/s, assure le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

2.3 Organisation locale & Moyens d'exploitation

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements,
- L'accueil des clients,
- La gestion des flux financiers.

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

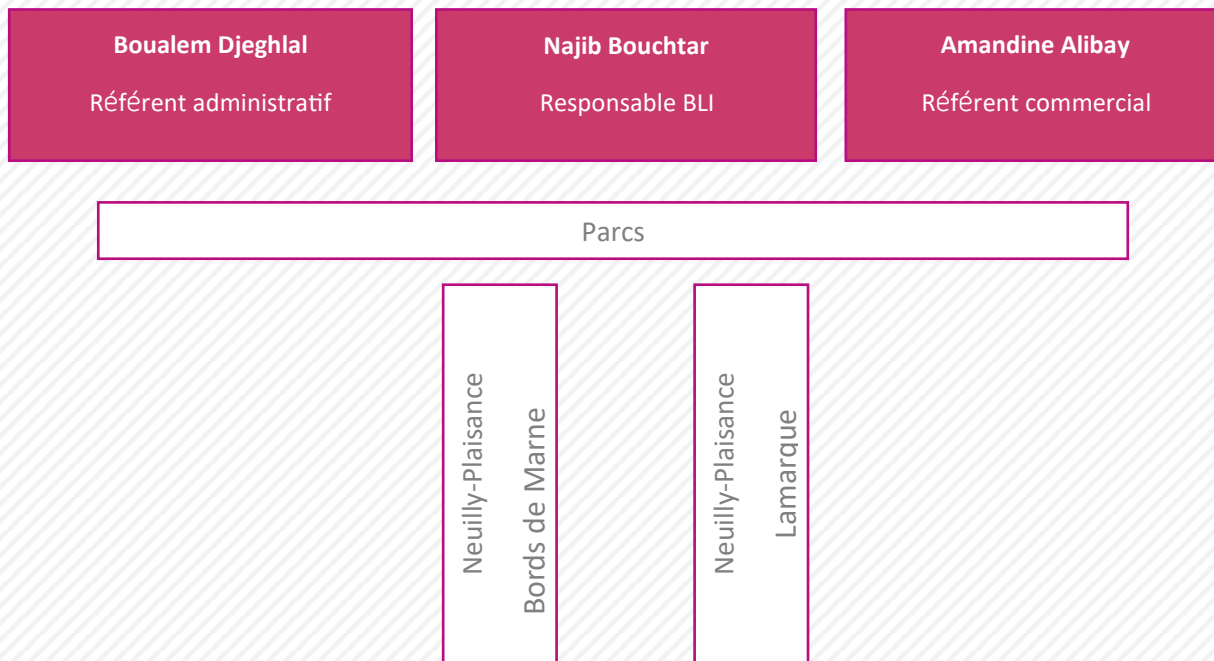
Un responsable de District auxquels sont rattachés le Responsable de sites et les référents commerciaux et administratifs. Les agents et techniciens d'exploitation sont rattachés au responsable de sites. Des Techniciens de maintenance sont rattachés aux districts et interviennent sur les différents parcs du district.

Ces équipes ont à cœur de faciliter le parcours clientèle. Pour cela, INDIGO a organisé l'activité autour de sa présence dans les parkings de Neuilly-Plaisance. Cette présence sera renforcée par la Base Locale d'Intervention (BLI). L'exploitation s'appuie également sur le CNTO basé à La Défense pour une gestion efficace à distance.

Francis CARREIRA

Responsable de District

Organisation sur le territoire de la Ville de
Neuilly-Plaisance



2.3.1 La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2023, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Sur le parc Bords de Marne, 3 collaborateurs ont été formés en 2023.

Poste	FORMATION
Réfèrent administratif	Nav achat
Agent d'exploitation	Maintenance simple des équipements et gestion en mode dégradé
Agent d'exploitation	Méthode de nettoyage dans les parcs de stationnement
Agent d'exploitation	Recyclage Habilitation Électrique

2.4 La Relation client

2.4.1 Service de Téléopération

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,...).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

2.4.2 Service relation Client

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

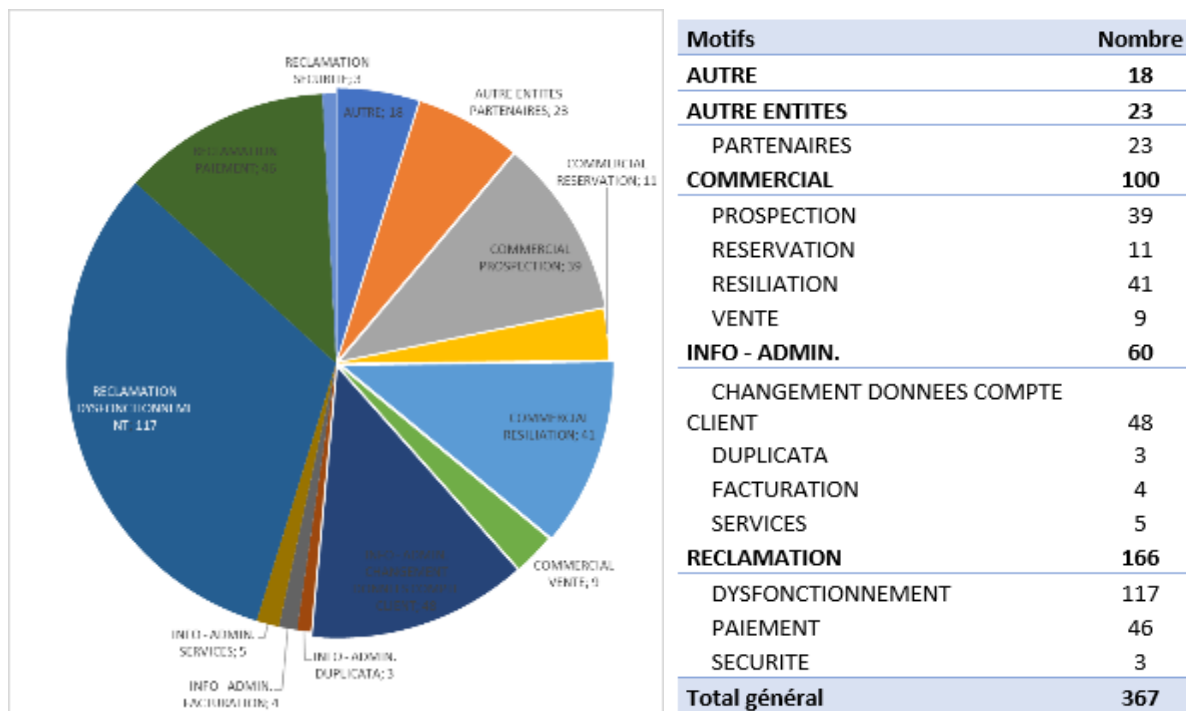
Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Courrier : *Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 - 92919 La Défense Cedex*
- Mail : *service.clients@group-indigo.com*
- Téléphone : *0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi*

En 2023 pour les parcs de la ville de Neuilly-Plaisance, le Service Relation Client a traité les demandes réparties de la façon suivante :

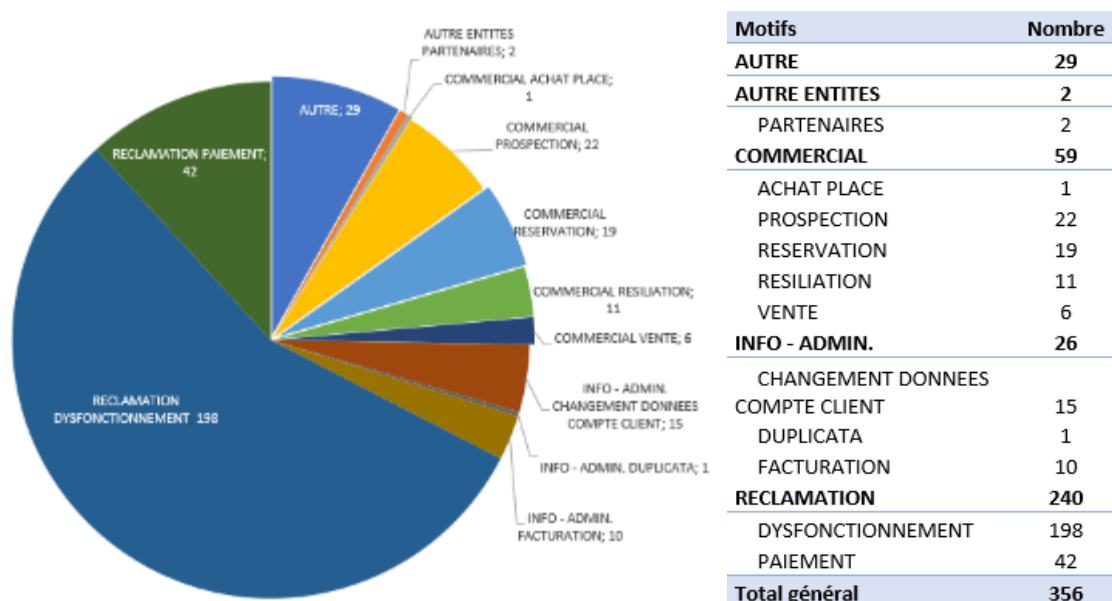
2.4.3 Relation client Parc Bords Marne

Le parc Bords de Marne a pour l'année 2023 été l'objet de 367 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :



2.4.4 Relation client parc Lamarque

Le parc Lamarque, pour l'année 2023 a été l'objet de 356 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

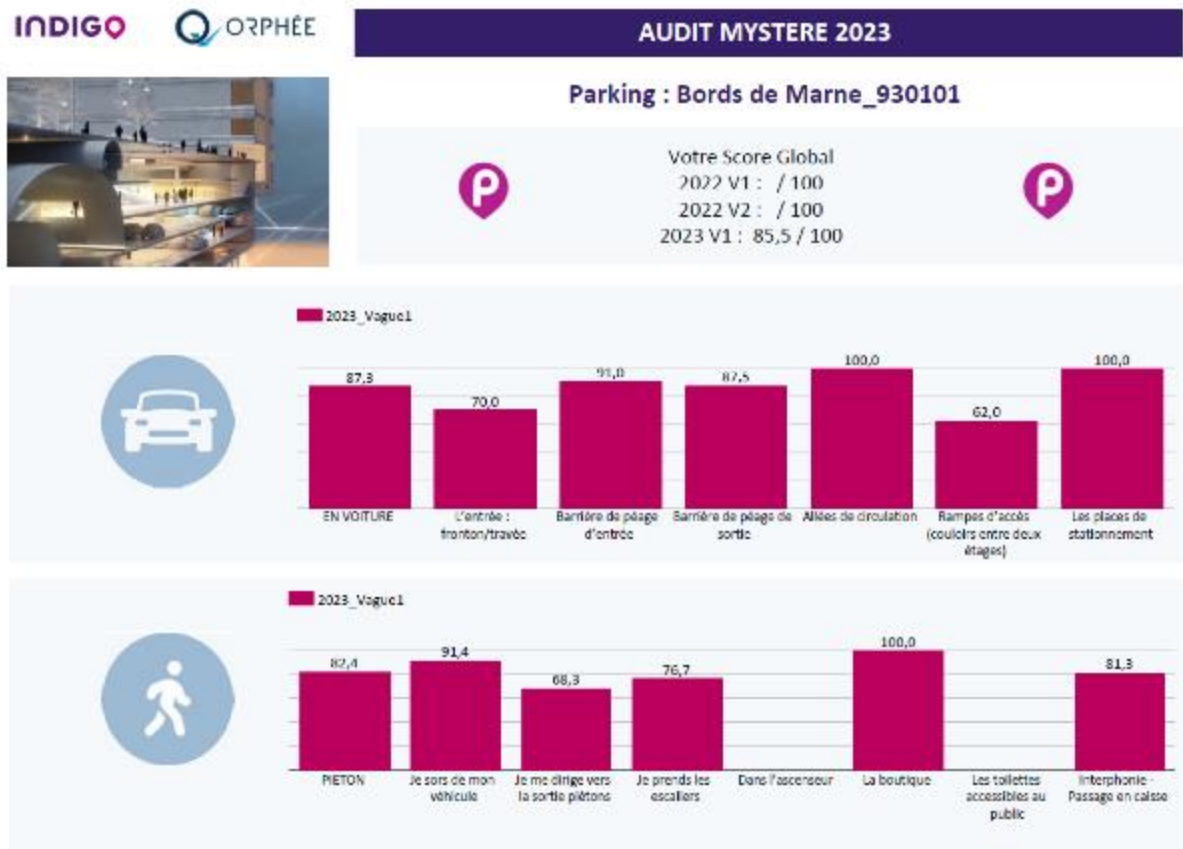


2.5 Contrôle Qualité

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2023, 1 visite a été réalisée sur les parkings de la ville de Neuilly-Plaisance.

Le parking Bords de Marne a obtenu la note de **85,5%** de satisfaction.



2.6 Les Services

2.6.1 Les Mobilités Douces

2.6.1.1 Cyclopark

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort...) pour une expérience client optimale.



2.6.1.2 Indigo Weel

INDIGO Weel propose une offre de vélopartage privée, autonome et clés en main aux entreprises, collectivités et toute organisation accueillant du public afin de favoriser les modes de déplacements doux sur ou depuis leurs sites.

2.6.2 Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

2.6.3 Zone deux roues motorisées

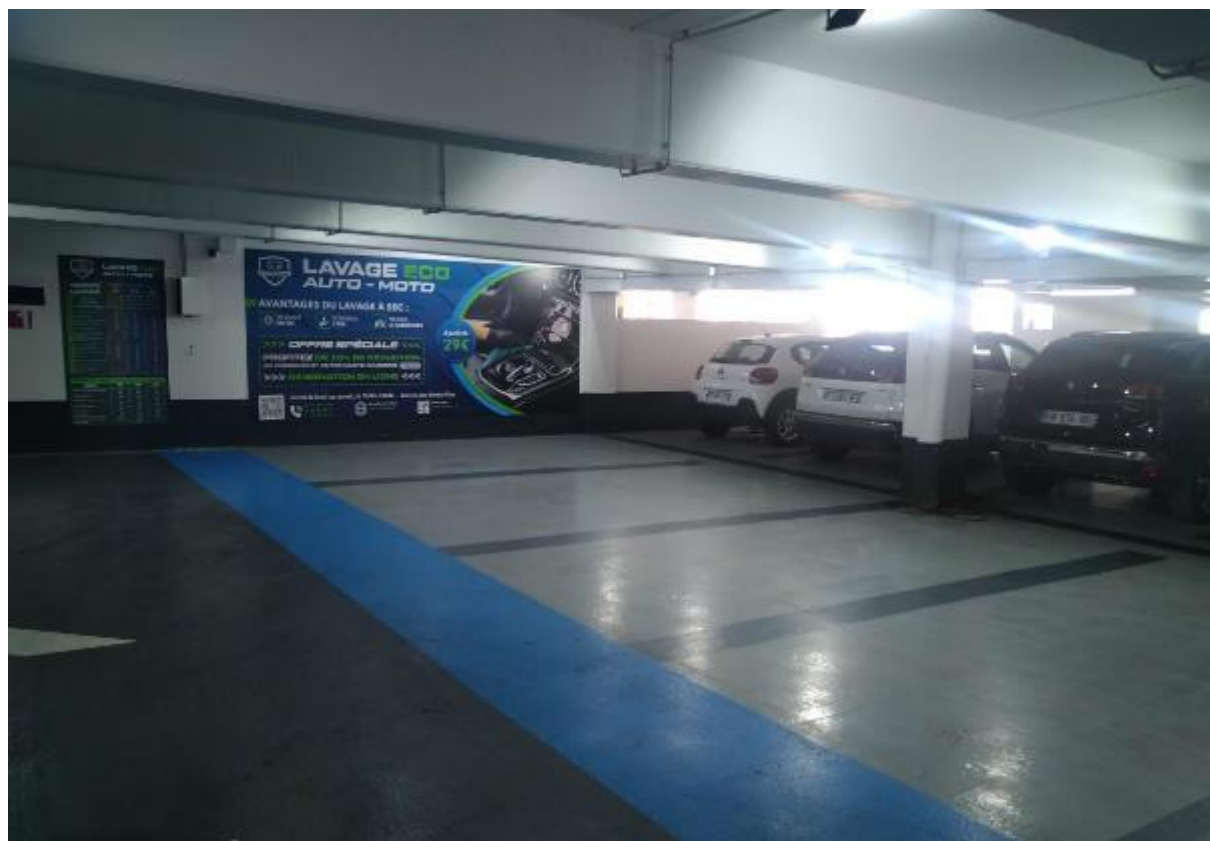
Grâce à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

2.6.4 Station de lavage

INDIGO s'appuie sur des exploitants locaux, pour opérer ses stations de lavage en parking. Une Charte Qualité est mise en place pour garantir des standards de qualité.



3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION







La Délégation de Service Public de Neuilly-Plaisance concerne 3 Parcs

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau réflexe de paiement.

3.1 Parc Bords de Marne

3.1.1 Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none">✓ 286 places✓ 3 niveaux✓ 6 places PMR	<ul style="list-style-type: none">✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7✓ Carte bancaire✓ Carte Total GR✓ Liber T✓ Indigo Neo✓ Application INDIGO✓ Abonnement par Internet 	<ul style="list-style-type: none">✓ Radio Indigo✓ Lecture de plaques

3.1.2 Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	0,40 €
30 minutes	0,80 €
45 minutes	1,20 €
1 heure	1,60 €
De 1h00 à 1h30	+0,40 € par ¼ heure
De 1h30 à 4h15	+0,30 € par ¼ heure
De 4h15 à 6h00	+0,20 € par ¼ heure
De 6h00 à 11h15	+0,10 € par ¼ heure
De 11h15 à 12h00	+0,20 € par ¼ heure
De 12h00 à 24h00	10,00 €
Ticket perdu	10,00 €

Abonnement permanent	
Mensuel résident	43,00 €
Trimestriel résident	118,00 €
Semestriel résident	220,00 €
Annuel résident	429,00 €
Mensuel non-résident	56,00 €
Trimestriel non-résident	153,00 €
Semestriel non-résident	268,00 €
Annuel non-résident	563,00 €
Mensuel place réservée	60,00 €
Trimestriel place réservée	176,00 €
Semestriel place réservée	307,00 €
Annuel place réservée	653,00 €

3.1.3 Vandalismes

Comme en 2022, durant l'année 2023, nous avons eu à déplorer divers actes de vandalisme.

Parmi eux, nous pouvons noter des extincteurs percutés et des dégradations dans les escaliers tel que tags, traces de pieds sur les murs, traces de flammes de briquets sur les plafonds.

Nous subissons également du squat régulier sur la zone de l'accès piétons située face à l'accueil du parc, avec divers désagréments, notamment au niveau de la propreté et du vandalisme de la porte de l'accès piétons.

3.1.4 Faits Marquants

Des travaux de constructions d'un immeuble d'habitations, configu au parking a impacté celui-ci pendant une grande partie de l'année 2023.





Ces impacts sont liés, notamment aux désagréments occasionnés par la chute de divers gravats et projections de ciment sur certains emplacements de parking ainsi que sur la rampe de remontée du niveau 1 vers le niveau terrasse et également sur la trémie des entrées véhicules.

Nous avons également subi des problèmes répétés liés à la propreté des places et rampes qui ont été salis par les travaux.



3.2 Parc Lamarque

3.2.1 Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement
<ul style="list-style-type: none">✓ 150 places✓ 1 niveau✓ 4 places PMR	<ul style="list-style-type: none">✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7✓ Carte bancaire✓ Carte Total GR✓ Liber T✓ Indigo Neo✓ Application INDIGO✓ Abonnement par Internet <p></p> <p></p>

3.2.2 Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
15 minutes	Gratuit
De 0h15 à 24h00	4,80 €
Ticket perdu	4,80 €

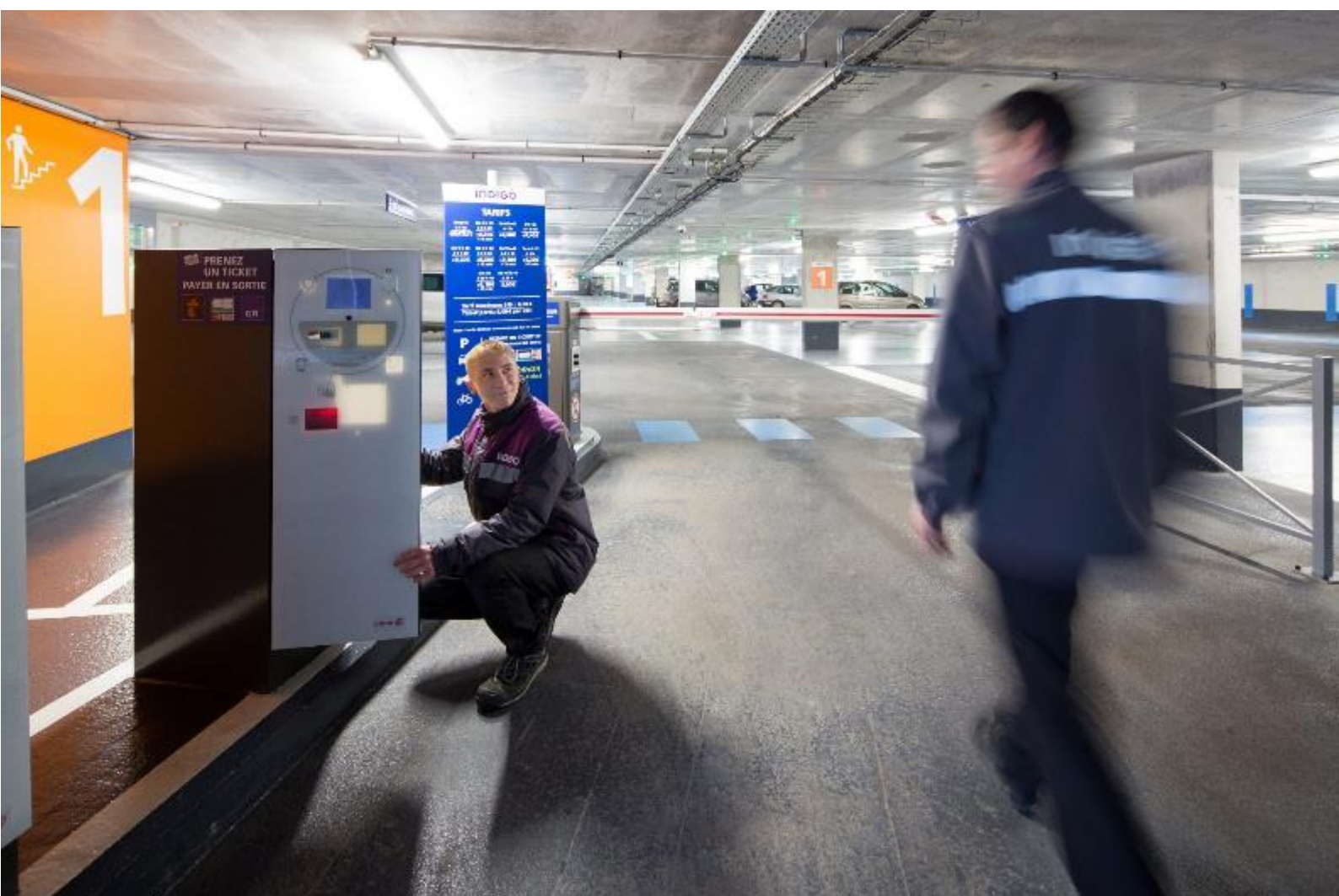
Abonnement permanent	
Mensuel résident	42,00 €
Trimestriel résident	112,00 €
Semestriel résident	210,00 €
Annuel résident	415,00 €
Mensuel non-résident	53,00 €
Trimestriel non-résident	143,00 €
Semestriel non-résident	277,00 €
Annuel non-résident	551,00 €

3.3 Place Montgomery

3.3.1 Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur
1 heure	1,00 €
2 heures	1,40 €
3 heures	2,50 €
De 3h00 à 12h00	5,90€

4. MAINTENANCE & TRAVAUX



4.1 Maintenance des équipements

4.1.1 Équipement du Parc Bords de Marne

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 2 Borne de sortie : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 3 Caisse manuelle : 1 Lecteur piéton : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : Hikvision Caméras : 21 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Extincteurs	Modèle : 6 litres eau	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Prestataire : Sici
Electricité	Blocs de secours autonomes Eclairage à LED Contrôle périodique	Maintenance et contrôle : Indigo Park et Qualiconsult
Portes automatiques	Marque : SINDAURE / Kone 3 portes véhicules	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : Kone
Sonorisation	Nombre de haut-paleurs : 13	Contrat de maintenance : Non

4.1.2 Équipement du parc Lamarque

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 1 (mutualisée avec BDM) Unité Centrale de gestion : 1 (mutualisée avec BDM)	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : DAHUA Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

4.2 Les Travaux

4.2.1 Travaux du parc Bords de Marne

Au cours de l'année 2023, plusieurs travaux ont été entrepris dans le parking Bords de Marne

- Elagage de tous les espaces verts



- Travaux de peinture sur les murs du RDC et la Boutique



- Ajout de nouveaux panneaux directionnels pour indiquer les sorties véhicules et piétonnes.



- Installation de prises anti-vandale avec clé car les usagers branchaient leur voiture électrique sur les prises existantes ou chargeaient leurs mobiles.



4.2.2 Travaux du parc Lamarque

- Nettoyage et désherbage

4.3 Veille de la structure

- Les joints de dilatation du niveau terrasse sont très dégradés et permettent l'infiltration d'eau vers les niveaux inférieurs et locaux situés en dessous d'une partie du parking.
- Les travaux de construction de l'immeuble contigu au parking génèrent divers problèmes et il sera important de surveiller leur impact sur la structure du parc.



5. ANALYSES

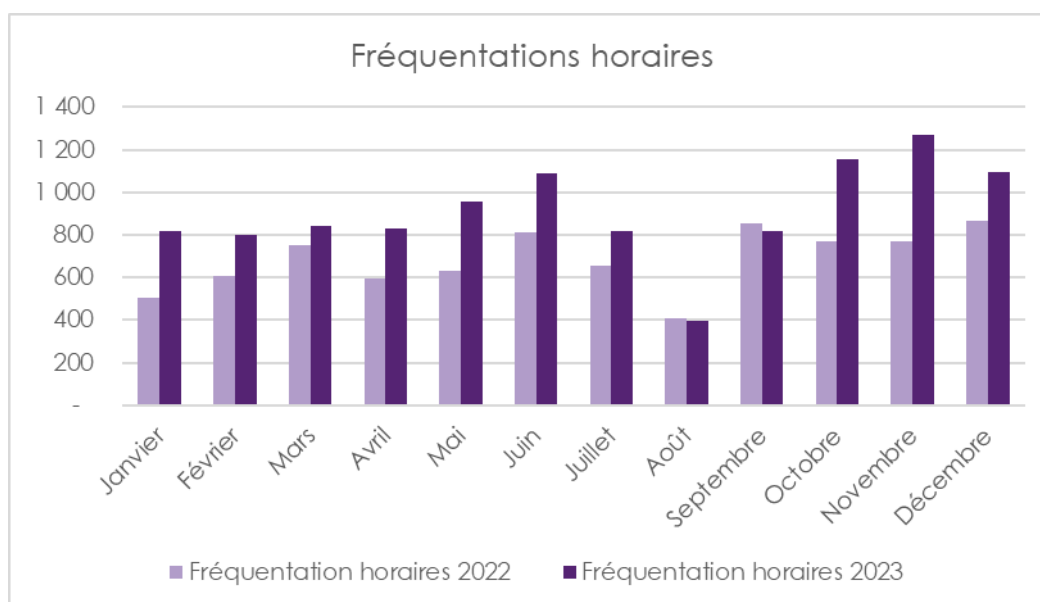


5.1 Parc Bords de Marne

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

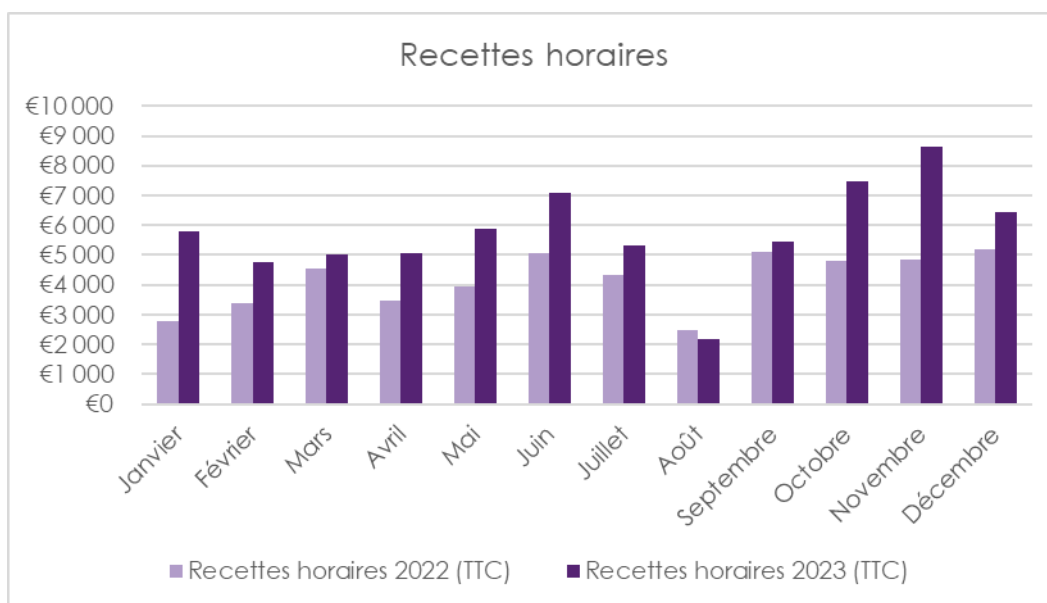
5.1.1 Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2022	Fréquentation horaires 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	507	815	60,7
Février	607	798	31,5
Mars	750	844	12,5
Avril	594	828	39,4
Mai	633	957	51,2
Juin	810	1 088	34,3
Juillet	655	816	24,6
Août	411	395	-3,9
Septembre	856	815	-4,8
Octobre	770	1 156	50,1
Novembre	772	1 270	64,5
Décembre	869	1 096	26,1
Total	8 234	10 878	32,1



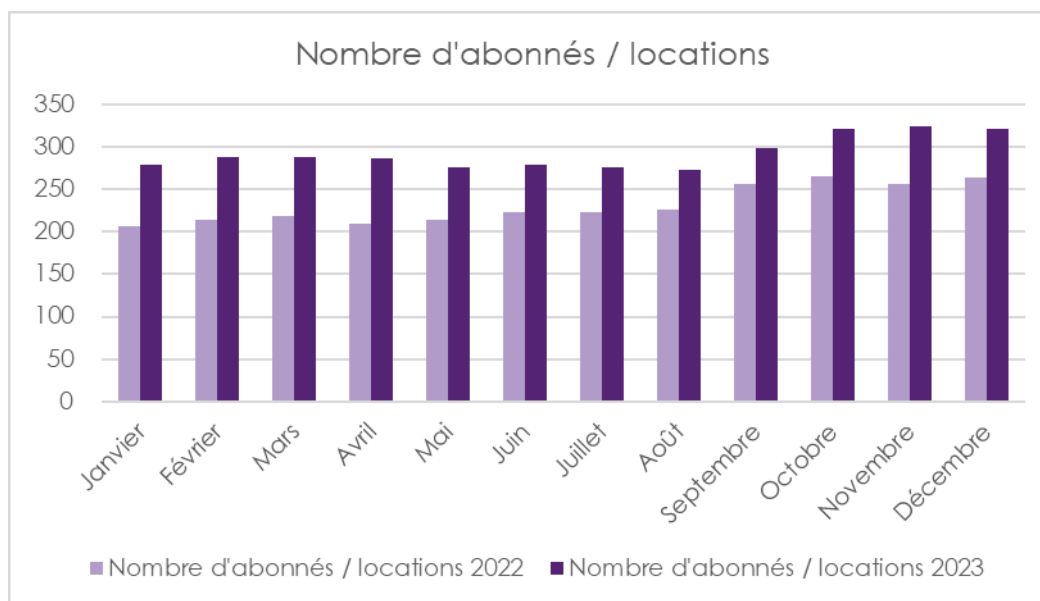
5.1.2 Recette Horaire

	Recettes horaires 2022 (TTC)	Recettes horaires 2023 (TTC)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	2 776 €	5 786 €	108,4
Février	3 369 €	4 745 €	40,9
Mars	4 552 €	5 014 €	10,1
Avril	3 453 €	5 075 €	47,0
Mai	3 940 €	5 895 €	49,6
Juin	5 072 €	7 074 €	39,5
Juillet	4 322 €	5 335 €	23,4
Août	2 480 €	2 183 €	-12,0
Septembre	5 121 €	5 429 €	6,0
Octobre	4 791 €	7 483 €	56,2
Novembre	4 867 €	8 627 €	77,3
Décembre	5 205 €	6 421 €	23,4
Total	49 946 €	69 066 €	38,3



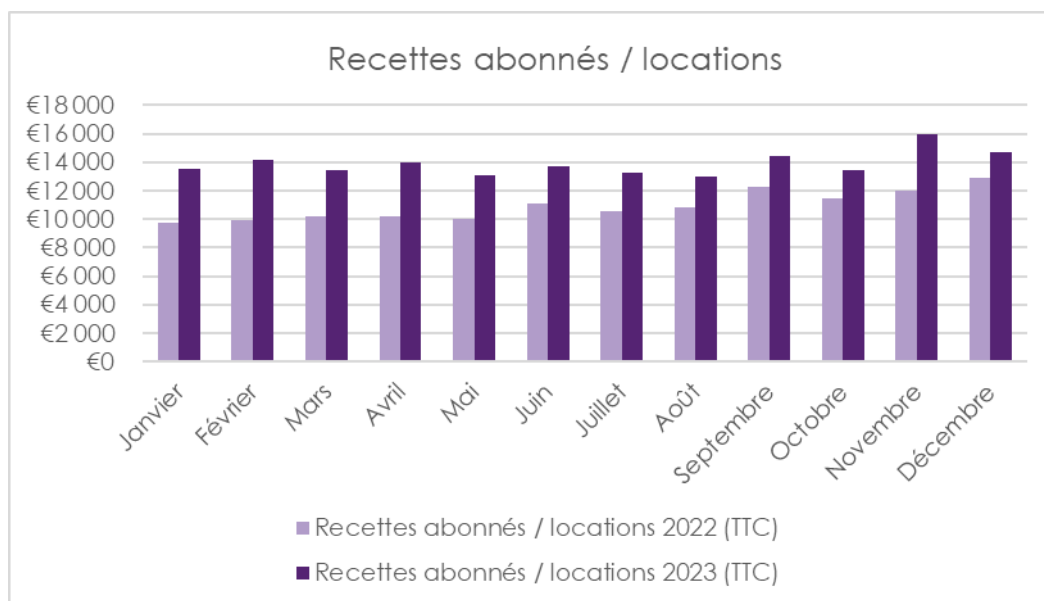
5.1.3 Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2022	Nombre d'abonnés / locations 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	207	279	34,8
Février	214	288	34,6
Mars	219	288	31,5
Avril	210	287	36,7
Mai	215	277	28,8
Juin	223	280	25,6
Juillet	223	277	24,2
Août	226	273	20,8
Septembre	257	299	16,3
Octobre	265	321	21,1
Novembre	257	325	26,5
Décembre	264	322	22,0
Total	2 780	3 516	26,5



5.1.4 Recette abonné et location

	Recettes abonnés / locations 2022 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2023 (TTC)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	9 763 €	13 519 €	38,5
Février	9 884 €	14 186 €	43,5
Mars	10 191 €	13 456 €	32,0
Avril	10 175 €	13 990 €	37,5
Mai	10 053 €	13 109 €	30,4
Juin	11 059 €	13 682 €	23,7
Juillet	10 525 €	13 281 €	26,2
Août	10 831 €	12 968 €	19,7
Septembre	12 294 €	14 392 €	17,1
Octobre	11 463 €	13 468 €	17,5
Novembre	12 030 €	15 926 €	32,4
Décembre	12 856 €	14 731 €	14,6
Total	131 125 €	166 706 €	27,1



5.1.5 Conclusion

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes totales	218 608 €	215 965 €	274 115 €	324 229 €	18,3%
Recettes horaires	23 129 €	33 872 €	49 946 €	69 066 €	38,3%
Fréquentation horaires	4293	5860	8234	10 878	32,1%
Ticket moyen	5,4 €	5,8 €	6,1 €	6,3 €	4,7 %
Recettes abonnements/location	103 996	94 608	131 125	166 706	27,1%

Analyse sur l'activité 2023

La reprise d'activité constatée en 2022 s'est poursuivie sur l'année 2023.

Ainsi, nous avons enregistré une progression des fréquentations horaires de 32,1% pour des recettes en hausse de 38,3% et qui s'établissent à 69 066 €uros TTC.

Le ticket moyen est en hausse de 4,7% et s'affiche à 6,3 €uros. Cela est la conséquence d'une moyenne des durées de stationnement plus longue.

Au niveau du nombre d'abonnés nous avons enregistré une hausse de 26,5% du nombre d'abonnés pour terminer l'année à 322 abonnements contre 264 au mois de décembre 2022.

Les recettes ont également progressé avec une hausse de 27,1 % et s'établissent à 166 706 €.

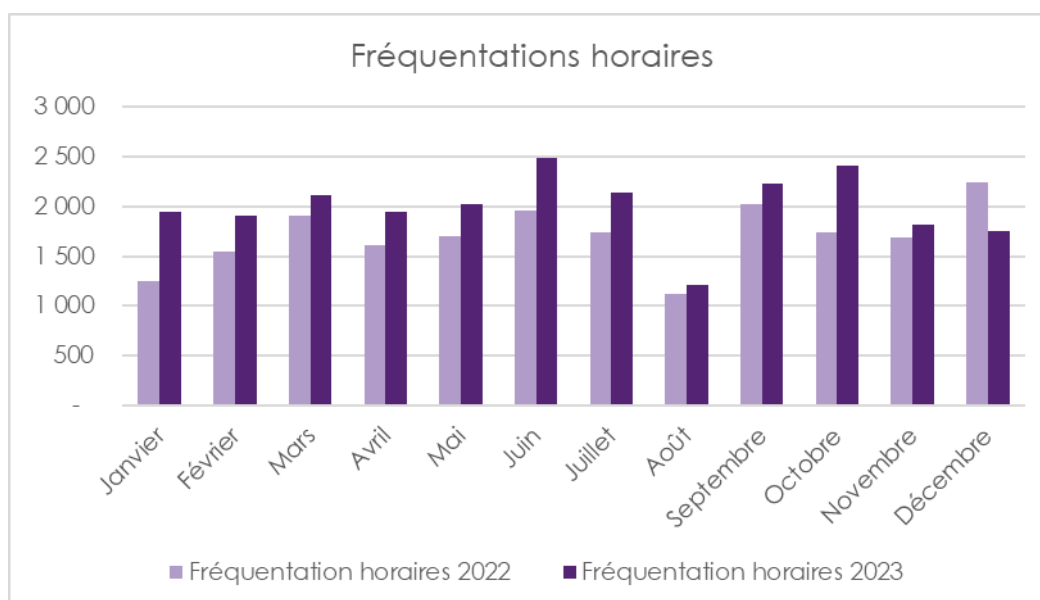
Les recettes globales ont pour leur part évolué de 18,3% avec un montant total de 324 229 €uros TTC.

5.2 Parc Lamarque

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire présentés au chapitre 9 du présent rapport.

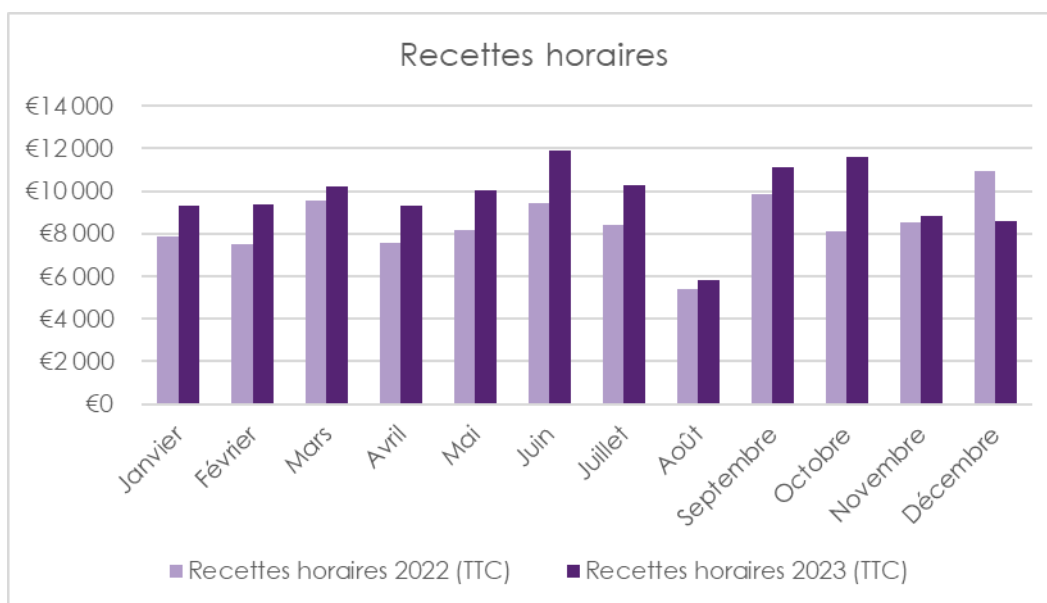
5.2.1 Fréquentation horaire

	Fréquentation horaires 2022	Fréquentation horaires 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1 255	1 949	55,3
Février	1 540	1 904	23,6
Mars	1 909	2 115	10,8
Avril	1 608	1 944	20,9
Mai	1 705	2 019	18,4
Juin	1 961	2 490	27,0
Juillet	1 744	2 141	22,8
Août	1 120	1 206	7,7
Septembre	2 024	2 229	10,1
Octobre	1 740	2 415	38,8
Novembre	1 682	1 822	8,3
Décembre	2 237	1 757	-21,5
Total	20 525	23 991	16,9



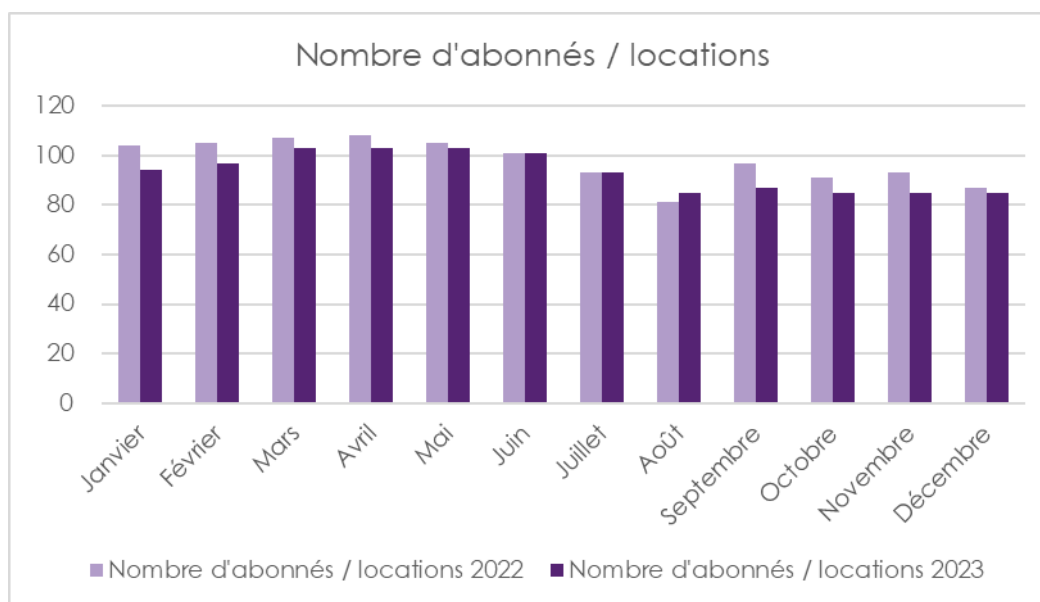
5.2.2 Recette Horaire

	Recettes horaires 2022 (TTC)	Recettes horaires 2023 (TTC)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	7 850 €	9 342 €	19,0
Février	7 535 €	9 390 €	24,6
Mars	9 544 €	10 206 €	6,9
Avril	7 542 €	9 323 €	23,6
Mai	8 174 €	10 016 €	22,5
Juin	9 468 €	11 934 €	26,1
Juillet	8 415 €	10 307 €	22,5
Août	5 417 €	5 828 €	7,6
Septembre	9 837 €	11 125 €	13,1
Octobre	8 101 €	11 585 €	43,0
Novembre	8 553 €	8 823 €	3,2
Décembre	10 927 €	8 591 €	-21,4
Total	101 365 €	116 470 €	14,9



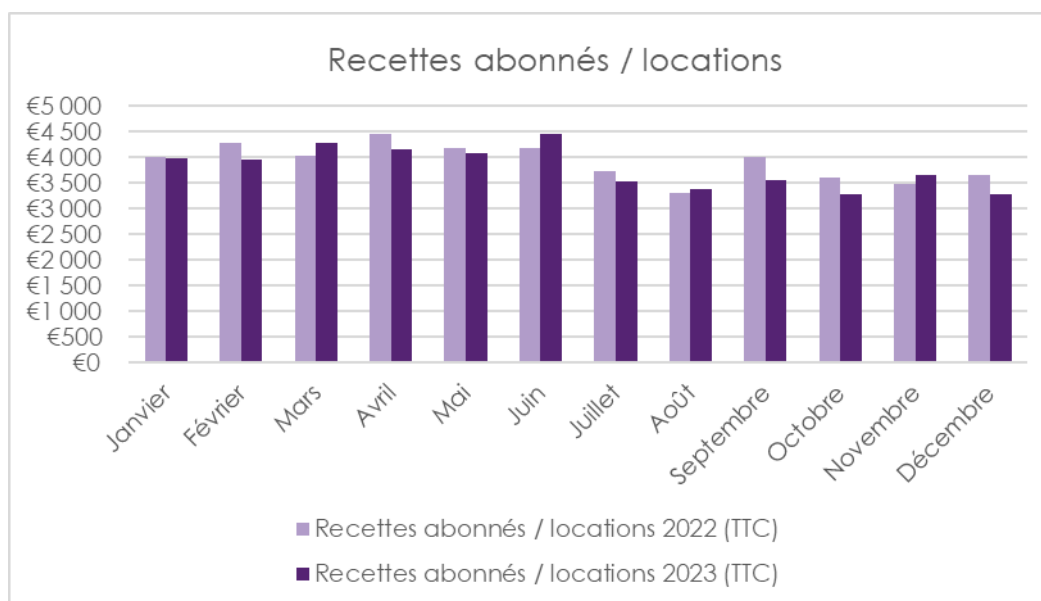
5.2.3 Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés / locations 2022	Nombre d'abonnés / locations 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	104	94	-9,6
Février	105	97	-7,6
Mars	107	103	-3,7
Avril	108	103	-4,6
Mai	105	103	-1,9
Juin	101	101	0,0
Juillet	93	93	0,0
Août	81	85	4,9
Septembre	97	87	-10,3
Octobre	91	85	-6,6
Novembre	93	85	-8,6
Décembre	87	85	-2,3
Total	1 172	1 121	-4,4



5.2.4 Recette abonné et location

	Recettes abonnés / locations 2022 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2023 (TTC)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	4 013 €	3 992 €	-0,5
Février	4 288 €	3 956 €	-7,8
Mars	4 043 €	4 293 €	6,2
Avril	4 462 €	4 161 €	-6,7
Mai	4 184 €	4 079 €	-2,5
Juin	4 181 €	4 464 €	6,8
Juillet	3 735 €	3 541 €	-5,2
Août	3 298 €	3 387 €	2,7
Septembre	4 019 €	3 564 €	-11,3
Octobre	3 616 €	3 273 €	-9,5
Novembre	3 478 €	3 645 €	4,8
Décembre	3 668 €	3 291 €	-10,3
Total	46 985 €	45 645 €	-2,9



5.2.5 Conclusion

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes totales	87 867 €	118 161 €	160 268 €	172 072 €	7,4 %
Recettes horaires	48 845 €	72 890 €	101 365 €	116 470 €	14,9 %
Fréquentation horaires	10596	14508	20525	23 991	16,9 %
Ticket moyen	4,6	5,0	4,9	4,8	-2,04%
Recettes abonnements/locations	35 487 €	39 536 €	46 985 €	45 645 €	-2,9 %

Analyse sur l'activité 2023

Le parc Lamarque a évolué de manière assez contrastée si nous comparons l'activité horaire à celle des abonnés.

Comme le parking Bords de Marne, le parc Lamarque a connu une activité horaire en progression assez soutenue avec des fréquentations en hausse de 16,9%. Les recettes ont atteint 116 470 €uros TTC, en progression de 14,9%.

A contrario, l'activité des abonnés qui avait connu une hausse importante en 2022 (+18,8% des recettes) s'est légèrement tassée avec une diminution de -2,9% des recettes qui se sont établies à 45 645 € TTC. Le chiffre d'affaires abonnés ne représente plus que 26,5% des recettes globales du parc contre 29,3% l'année précédente. Ainsi, le nombre de mensualités est passé de 1172 en 2022 à 1121 en 2023, soit une baisse de -4,4%.

En conclusion, le parc Lamarque qui était très saturé avant la crise sanitaire, dispose désormais d'une légère marge de progression, ce qui devrait permettre d'accueillir de nouveaux clients abonnés en 2024.

6. PERSPECTIVES 2024



L'année 2023 a été la première année avec une activité normale après la crise sanitaire.

Pour l'année 2024 l'activité du parc bords de Marne devrait rester à un niveau élevé. Cependant, le parc arrive à saturation et la marge de progression se réduit considérablement, conséquence d'une demande forte occasionnée par un contrôle plus important du stationnement sur les rues environnantes effectué par la Police Municipale.

A cela s'ajoute la reprise du trafic du RER A qui contribue à une hausse des visiteurs horaires et de la demande en abonnements.

La construction de nouveaux immeubles d'habitation dans le quartier contribuera également à cette recherche accrue en places de stationnement.

Le parc Lamarque pour sa part est impacté par des travaux d'assainissement réalisés sur la rue Edgar Quinet, notamment. Cela rend plus difficile l'accès au parking et certains clients privilégient l'utilisation du parc Bords de Marne plus facile d'accès.



INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT

7. Annexes



7.1 Note financière

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2023)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « données comptables » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (l-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions**Renouvellement et grosses réparations :**

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégitaire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégitaire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés,

ALLIANZ IARD
1, Cours Michelet
92 076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certifions qu'aux clauses et conditions des polices d'assurances Dommages Directs et Pertes d'Exploitation N° 621 52 735, N°621 52 812, souscrites par :

INDIGO PARK
1 place des Degrés
92800 PUTEAUX
France

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales et sociétés du Groupe, notamment INDIGO GROUP et INDIGO INFRA, sont assurés l'ensemble des biens détenus et/ou utilisés par l'assuré pour l'exercice de ses activités, en tous états et en tous lieux, dans la limite de la territorialité des polices précitées.

Les principales garanties sont :

- Incendie, foudre, explosion, chute d'appareils de navigation aérienne,
- Bris de machines
- Fumées,
- Choc de véhicules terrestres à moteur,
- Dégradation mobilières et immobilières consécutives à un Vol,
- Actes de vandalisme ou malveillance,
- Actes de terrorisme, attentats en France,
- Dégâts des eaux, gel
- Bris de glace,
- Tempête, Grêle, poids de la neige sur les toitures en France,
- Dommages électriques,
- Catastrophes naturelles en France.

Sont également garantis :

- Risques locatifs (Responsabilité du locataire ou occupant à l'égard du propriétaire des biens)
- Recours des voisins, locataires et/ou tiers

Le présent contrat comprend une clause de renonciation à recours des assureurs à l'encontre de toutes personnes physiques ou morales envers lesquelles la société assurée aura renoncé à recours ; le cas de malveillance excepté.

La présente attestation est valable dans les seules limites des capitaux, conditions de garantie, franchises et exclusions des polices précitées, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code d'Assurances ou par les contrats précités.

Fait à Paris, le 05/01/2024



Frédéric BACCELLI
Unité Assurances de biens et de Responsabilités

Allianz I.A.R.D.
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Paris
N° TVA :FR76 542 110 291

Entreprise régie par le Code
des Assurances
1 Cours Michelet – CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

7.2 Annexes Parc Bords de Marne

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévenus
Annexe 5	Fréquentation abonnements
Annexe 6	Recettes mensuelles lissées abonnements
Annexe 7	Recettes mensuelles divers

ANNEXE 1

930101-Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	41 622 €	57 555 €	38,3
PREVENDUS	4 780 €	6 580 €	37,7
ABONNEMENTS / LOCATIONS	109 271 €	138 922 €	27,1
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	72 756 €	67 134 €	-7,7
TOTAL GENERAL	228 429 €	270 191 €	18,3

ANNEXE 2

930101-Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	2 313 €	4 822 €	108,4
FEVRIER	2 807 €	3 954 €	40,9
MARS	3 793 €	4 178 €	10,1
AVRIL	2 878 €	4 229 €	47,0
MAI	3 283 €	4 912 €	49,6
JUIN	4 226 €	5 895 €	39,5
JUILLET	3 602 €	4 446 €	23,4
AOUT	2 066 €	1 819 €	-12,0
SEPTEMBRE	4 267 €	4 524 €	6,0
OCTOBRE	3 993 €	6 236 €	56,2
NOVEMBRE	4 055 €	7 189 €	77,3
DECEMBRE	4 337 €	5 351 €	23,4
TOTAL ANNUEL	41 622 €	57 555 €	38,3

ANNEXE 3

930101-Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2022			2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	963	2 313 €	2,40 €	815	4 822 €	5,92 €	
FEVRIER	1 326	2 807 €	2,12 €	798	3 954 €	4,95 €	
MARS	1 436	3 793 €	2,64 €	844	4 178 €	4,95 €	
AVRIL	1 465	2 878 €	1,96 €	828	4 229 €	5,11 €	
MAI	1 655	3 283 €	1,98 €	957	4 912 €	5,13 €	
JUIN	1 595	4 226 €	2,65 €	1 088	5 895 €	5,42 €	
JUILLET	1 611	3 602 €	2,24 €	816	4 446 €	5,45 €	
AOUT	1 325	2 066 €	1,56 €	395	1 819 €	4,61 €	
SEPTEMBRE	1 390	4 267 €	3,07 €	815	4 524 €	5,55 €	
OCTOBRE	1 537	3 993 €	2,60 €	1 156	6 236 €	5,39 €	
NOVEMBRE	1 518	4 055 €	2,67 €	1 270	7 189 €	5,66 €	
DECEMBRE	1 836	4 337 €	2,36 €	1 096	5 351 €	4,88 €	
TOTAL	17 657	41 622 €	2,36 €	10 878	57 555 €	5,29 €	

ANNEXE 4

930101-Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	90 €	544 €	501,4
FEVRIER	210 €	259 €	23,3
MARS	242 €	410 €	69,5
AVRIL	226 €	499 €	120,4
MAI	242 €	474 €	95,3
JUIN	2 038 €	343 €	-83,2
JUILLET	245 €	747 €	205,2
AOUT	186 €	340 €	83,3
SEPTEMBRE	277 €	541 €	95,7
OCTOBRE	289 €	733 €	154,0
NOVEMBRE	105 €	785 €	650,9
DECEMBRE	630 €	905 €	43,7
TOTAL ANNUEL	4 780 €	6 580 €	37,7

ANNEXE 5

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

		2022			2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	207	8 136 €	39,3 €	279	11 266 €	40,4 €	
FEVRIER	214	8 237 €	38,5 €	288	11 822 €	41,0 €	
MARS	219	8 493 €	38,8 €	288	11 213 €	38,9 €	
AVRIL	210	8 479 €	40,4 €	287	11 658 €	40,6 €	
MAI	215	8 377 €	39,0 €	277	10 924 €	39,4 €	
JUIN	223	9 216 €	41,3 €	280	11 402 €	40,7 €	
JUILLET	223	8 771 €	39,3 €	277	11 067 €	40,0 €	
AOUT	226	9 026 €	39,9 €	273	10 806 €	39,6 €	
SEPTEMBRE	257	10 245 €	39,9 €	299	11 993 €	40,1 €	
OCTOBRE	265	9 553 €	36,0 €	321	11 224 €	35,0 €	
NOVEMBRE	257	10 025 €	39,0 €	325	13 271 €	40,8 €	
DECEMBRE	264	10 713 €	40,6 €	322	12 276 €	38,1 €	
TOTAL	2 780	109 271 €	39,3 €	3 516	138 922 €	39,5 €	

ANNEXE 6

930101-Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	8 136 €	11 266 €	38,5
FEVRIER	8 237 €	11 822 €	43,5
MARS	8 493 €	11 213 €	32,0
AVRIL	8 479 €	11 658 €	37,5
MAI	8 377 €	10 924 €	30,4
JUIN	9 216 €	11 402 €	23,7
JUILLET	8 771 €	11 067 €	26,2
AOUT	9 026 €	10 806 €	19,7
SEPTEMBRE	10 245 €	11 993 €	17,1
OCTOBRE	9 553 €	11 224 €	17,5
NOVEMBRE	10 025 €	13 271 €	32,4
DECEMBRE	10 713 €	12 276 €	14,6
TOTAL ANNUEL	109 271 €	138 922 €	27,1

ANNEXE 7

930101-Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	5 688 €	5 281 €	0,0
FEVRIER	5 688 €	8 774 €	0,0
MARS	7 596 €	4 889 €	22,3
AVRIL	0 €	5 355 €	-100,0
MAI	11 376 €	5 355 €	100,0
JUIN	7 596 €	5 354 €	-166,8
JUILLET	5 688 €	5 355 €	-75,6
AOUT	5 688 €	5 355 €	0,0
SEPTEMBRE	7 596 €	5 355 €	22,3
OCTOBRE	5 281 €	5 355 €	-
NOVEMBRE	-5 281 €	5 355 €	-
DECEMBRE	15 843 €	5 355 €	-9,9
TOTAL ANNUEL	72 756 €	67 134 €	3,4

7.3 Annexes Parc Lamarque

Annexe 1	Recettes annuelles par produit
Annexe 2	Recettes mensuelles visiteurs horaires
Annexe 3	Fréquentation visiteurs horaires
Annexe 4	Recettes mensuelles prévenus
Annexe 5	Fréquentation abonnements
Annexe 6	Recettes mensuelles lissées abonnements
Annexe 7	Recettes mensuelles divers

ANNEXE 1

930102-Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	84 471 €	97 058 €	14,9
PREVENDUS	9 931 €	8 298 €	-16,4
ABONNEMENTS / LOCATIONS	39 154 €	38 037 €	-2,9
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	133 557 €	143 394 €	7,4

ANNEXE 2

930102-Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	6 542 €	7 785 €	19,0
FEVRIER	6 280 €	7 825 €	24,6
MARS	7 954 €	8 505 €	6,9
AVRIL	6 285 €	7 769 €	23,6
MAI	6 812 €	8 347 €	22,5
JUIN	7 890 €	9 945 €	26,1
JUILLET	7 013 €	8 589 €	22,5
AOUT	4 514 €	4 856 €	7,6
SEPTEMBRE	8 198 €	9 271 €	13,1
OCTOBRE	6 751 €	9 654 €	43,0
NOVEMBRE	7 128 €	7 353 €	3,2
DECEMBRE	9 106 €	7 159 €	-21,4
TOTAL ANNUEL	84 471 €	97 058 €	14,9

ANNEXE 3

930102-Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2022			2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	963	6 542 €	6,79 €	1 949	7 785 €	3,99 €	
FEVRIER	1 326	6 280 €	4,74 €	1 904	7 825 €	4,11 €	
MARS	1 436	7 954 €	5,54 €	2 115	8 505 €	4,02 €	
AVRIL	1 465	6 285 €	4,29 €	1 944	7 769 €	4,00 €	
MAI	1 655	6 812 €	4,12 €	2 019	8 347 €	4,13 €	
JUIN	1 595	7 890 €	4,95 €	2 490	9 945 €	3,99 €	
JUILLET	1 611	7 013 €	4,35 €	2 141	8 589 €	4,01 €	
AOUT	1 325	4 514 €	3,41 €	1 206	4 856 €	4,03 €	
SEPTEMBRE	1 390	8 198 €	5,90 €	2 229	9 271 €	4,16 €	
OCTOBRE	1 537	6 751 €	4,39 €	2 415	9 654 €	4,00 €	
NOVEMBRE	1 518	7 128 €	4,70 €	1 822	7 353 €	4,04 €	
DECEMBRE	1 836	9 106 €	4,96 €	1 757	7 159 €	4,07 €	
TOTAL	17 657	84 471 €	4,78 €	23 991	97 058 €	4,05 €	

ANNEXE 4

930102-Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	243 €	727 €	199,0
FEVRIER	1 153 €	872 €	-24,4
MARS	843 €	892 €	5,8
AVRIL	722 €	892 €	23,5
MAI	773 €	1 007 €	30,3
JUIN	869 €	1 069 €	23,0
JUILLET	856 €	998 €	16,7
AOUT	489 €	755 €	54,4
SEPTEMBRE	831 €	0 €	-100,0
OCTOBRE	930 €	437 €	-53,1
NOVEMBRE	55 €	0 €	-99,8
DECEMBRE	2 167 €	650 €	-70,0
TOTAL ANNUEL	9 931 €	8 298 €	-16,4

ANNEXE 5

930102-Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	3 344 €	3 327 €	-0,5
FEVRIER	3 573 €	3 296 €	-7,8
MARS	3 369 €	3 577 €	6,2
AVRIL	3 718 €	3 467 €	-6,7
MAI	3 487 €	3 399 €	-2,5
JUIN	3 484 €	3 720 €	6,8
JUILLET	3 112 €	2 951 €	-5,2
AOUT	2 749 €	2 822 €	2,7
SEPTEMBRE	3 349 €	2 970 €	-11,3
OCTOBRE	3 014 €	2 727 €	-9,5
NOVEMBRE	2 899 €	3 037 €	4,8
DECEMBRE	3 057 €	2 742 €	-10,3
TOTAL ANNUEL	39 154 €	38 037 €	-2,9

ANNEXE 6

930102-Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

							2022	2023
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen		
JANVIER	104	3 344 €	32,2 €	94	3 327 €	35,4 €		
FEVRIER	105	3 573 €	34,0 €	97	3 296 €	34,0 €		
MARS	107	3 369 €	31,5 €	103	3 577 €	34,7 €		
AVRIL	108	3 718 €	34,4 €	103	3 467 €	33,7 €		
MAI	105	3 487 €	33,2 €	103	3 399 €	33,0 €		
JUIN	101	3 484 €	34,5 €	101	3 720 €	36,8 €		
JUILLET	93	3 112 €	33,5 €	93	2 951 €	31,7 €		
AOUT	81	2 749 €	33,9 €	85	2 822 €	33,2 €		
SEPTEMBRE	97	3 349 €	34,5 €	87	2 970 €	34,1 €		
OCTOBRE	91	3 014 €	33,1 €	85	2 727 €	32,1 €		
NOVEMBRE	93	2 899 €	31,2 €	85	3 037 €	35,7 €		
DECEMBRE	87	3 057 €	35,1 €	85	2 742 €	32,3 €		
TOTAL	1 172	39 154 €	33,4 €	1 121	38 037 €	33,9 €		

Contact :

Indigo Park
Direction régionale Nord Est
Tour Voltaire
1 place des degrés
92800 – Puteaux
01.49.03.13.31

